



Fédération des clubs radioamateurs du Québec

Regroupe les radioamateurs du Québec depuis 1951

CODE D'ÉTHIQUE

Préambule

DÉFINITION :

Administrateurs : ce sont les personnes siégeant au conseil d'administration;

Employés : ce sont le directeur général et l'adjointe administrative et toute personne qui effectue un travail rémunéré au sein de l'organisme;

Bénévoles : toute personne siégeant sur un comité de la fédération et/ou exécutant une tâche non rémunérée pour la fédération;

Membres : ce sont les clubs, employés et les bénévoles

Radioamateur : ce sont les membres individuels des clubs appelés aussi membres associés.

Avant-propos

Le présent code d'éthique constitue un guide pour le maintien de relations saines et respectueuses au sein de la Fédération des clubs radioamateurs du Québec (RAQI) il s'agit d'un outil de référence qui permettra :

À la Fédération des clubs radioamateurs du Québec (RAQI) d'atteindre sa mission;

À la Fédération des clubs radioamateurs du Québec (RAQI) de garder sa crédibilité auprès des acteurs externes et de la communauté;

À la Fédération des clubs radioamateurs du Québec (RAQI) d'assurer une saine cohésion entre ses employés, ses administrateurs et ses bénévoles afin de respecter les valeurs et les règles de conduite de la fédération.

Le code s'applique à toutes les personnes suivantes : employés, administrateurs, membres du conseil d'administration, et aux bénévoles siégeant sur un comité de la fédération des clubs radioamateurs du Québec

Ceux-ci, par leurs actions et leurs décisions, jouent un rôle très important dans la réalisation de la mission de l'organisme et dans la valorisation de son image sociale.

Ce code d'éthique est en vigueur dès son approbation par le conseil d'administration. La violation des règles mentionnées dans ce document est sujette à des sanctions allant de la réprimande jusqu'à l'exclusion.

1 Mission et valeurs de l'organisme

La Fédération des clubs radioamateurs du Québec (RAQI) est un organisme démocratique et à but non lucratif. Sa mission principale est de regrouper tous les clubs radioamateurs du Québec, et de défendre les intérêts des radioamateurs, tant au plan fédéral, provincial, que municipal. Cette mission s'articule autour de certaines valeurs qui constituent la base des actions communautaires d'IA Fédération des clubs radioamateurs du Québec (RAQI)

citons les valeurs mises de l'avant;

- a) Honnêteté
- b) Transparence
- c) Le respect
- d) L'intégrité

2 Objectifs de l'organisme

Les objectifs poursuivis par la Fédération des clubs radioamateurs du Québec (RAQI) sont les suivants :

Regrouper tous les clubs radioamateurs sur tout le territoire du Québec;

Représenter tous les clubs membres auprès des différentes instances administratives du Québec tant au niveau municipale que provincial et fédéral.

3 Code d'éthique

- 3.1 Défendre les intérêts des radioamateurs du Québec au niveau de la réglementation et intervenir dans les débats lorsque nécessaire.
- 3.2 Le conseil d'administration et la direction doivent prendre les mesures nécessaires afin que les membres soient régulièrement informés et puissent ainsi maintenir la vie associative au sein de l'organisme.
- 3.3 Les actions et les décisions du conseil d'administration et de la direction doivent refléter la politique de l'organisme.
- 3.4 Chaque membre doit être conscient de ses engagements et de ses responsabilités envers l'organisme. En ce sens, chacun doit promouvoir et encourager l'utilisation des normes de conduite les plus élevées.
- 3.5 Chaque membre doit chercher activement à soutenir l'organisme en adhérant en toute connaissance à sa vision, à sa mission, à ses objectifs, à ses politiques et à son fonctionnement.
- 3.6 Chaque membre doit agir en ayant recours à des moyens conformes à l'intérêt public et aux lois en vigueur.
- 3.7 Chaque membre doit viser l'excellence dans tous les aspects de la gestion, de ses interventions auprès des personnes et de ses relations avec les partenaires.
- 3.8 Le respect des règles de confidentialité quant à toute information confidentielle confiée à l'organisme ou mise en circulation dans l'organisme est essentiel. Aucune information confidentielle ne pourra être divulguée en dehors de l'organisme sans le consentement écrit des personnes concernées.
- 3.9 Chaque membre doit agir, en tout temps, dans un esprit de respect des intérêts collectifs des autres membres de l'organisme.
- 3.10 Tout comportement portant atteinte à la dignité des membres est interdit ou doit être dénoncé.
- 3.11 Chacun doit respecter l'intégrité et la vie privée des autres.
- 3.12 Chacun doit promouvoir et maintenir la vie associative et démocratique au sein de l'organisme.

- 3.13 Chacun doit respecter les fonctions attribuées à la direction et aux autres membres de l'organisme.
- 3.14 Chaque membre doit effectuer une gestion rationnelle des biens de la Fédération des clubs radioamateurs du Québec (RAQI)chaque membre doit prendre les décisions sur la base d'informations vérifiées ou reconnues.
- 3.15 Chaque membre doit préserver et développer la crédibilité de la Fédération des clubs radioamateurs du Québec (RAQI) au sein de la communauté.
- 3.16 Chaque membre doit saisir les occasions pour sensibiliser les citoyens au rôle de l'organisme et du réseau qu'il constitue.
- 3.17 Chaque membre doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts existant dans l'organisme.

2024-01-10